

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2017**

### **COMPTE-RENDU :**

Le deux mai deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

#### **Etaient présents :**

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Christelle CORVAISIER (arrivée à 21h), Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, ~~Valérie MUSSARD~~, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.  
Et Messieurs Dominique COLIN, ~~Miguel FIMIEZ~~ (pouvoir donné à Claude JOUSSE), Claude JOUSSE, ~~Cyrille OLLIVIER~~ (pouvoir donné à Dominique COLIN), Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sylvie LE DRÉAU a été nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Gare : Réhabilitation du bâtiment
2. Personnel : Avancement de grade, Création de poste
3. Fourrière animale : Reconduction de la convention
4. Aménagement : Acquisition de jeux et matériels sportifs pour le terrain de loisirs
5. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
6. Questions diverses.

Le compte-rendu du 4 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

### **1/ GARE : RÉHABILITATION DU BÂTIMENT**

Madame le Maire a pris contact avec la SNCF qui propose d'établir une étude de faisabilité qui permettra de lancer la recherche d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de lagare.

L'étude se chiffre à 3 286,44€ TTC et prend en compte :

- L'aménagement d'un logement d'urgence à l'étage,
- L'aménagement d'une salle d'attente, d'un cabinet à vocation médicale ou sociale et de sanitaires au RDC,
- La reprise des façades et de la couverture,
- L'installation d'un préau à l'extérieur,
- Le pompage de la cave, lot énergie et télécom inclus,
- Le risque ferroviaire.

Il apparaît judicieux que ce soit la SNCF qui fasse l'étude de faisabilité, car elle est directement concernée et a une connaissance de la prise en compte du risque ferroviaire.

#### **Le Conseil municipal valide cette proposition.**

Concernant le projet lui-même, Martine COUET informe qu'il n'y aura pas de possibilité d'assurer un accès de la gare vers les quais. Cette pratique tend à disparaître. Néanmoins, par souci d'esthétique, la porte pourra être conservée fermée.

Il avait également été demandé la mise à disposition gracieuse ou la vente à l'Euro symbolique d'une surface de terrain à côté du bâtiment qui permettrait de créer un coin de détente pour les randonneurs.

La SNCF propose :

- La mise à disposition du terrain sur 5 ans, moyennant 130€ HT/ an + 400€ HT/ an de frais de gestion. Martine COUET a demandé à l'interlocuteur de la SNCF s'il pouvait interférer en notre faveur et faire diminuer ces coûts.

Ou

- La vente du terrain pour un montant minimum de 5 000€ (hors frais de notaire).

Dominique COLIN pense, au vu des frais de mise à disposition, qu'il est plus intéressant d'acquérir le terrain plutôt que de le louer.

Claude JOUSSE précise qu'en cas d'acquisition, il faut prévoir de décaler la clôture.

Eric PANCHEVRE demande si, du fait de la proximité du terrain avec la voie de chemin de fer, la Commune aura l'entière liberté d'aménager cet espace comme elle l'entend.

Martine COUET posera la question à la SNCF pour savoir si la Commune, propriétaire ou locataire du terrain, aura des obligations vis-à-vis d'elle.

Dominique COLIN propose de négocier le prix d'achat du terrain.

Martine COUET répond que la SNCF applique un montant plancher de 5 000€ pour couvrir ses frais.

La majorité du Conseil municipal serait favorable à un achat plutôt qu'une mise à disposition.

Martine COUET informera le Conseil municipal des réponses aux questions complémentaires qu'elle posera à la SNCF.

## **2/ PERSONNEL : AVANCEMENT DE GRADE, CRÉATION DE POSTE**

### **Délibération :**

Madame le Maire présente sa proposition, qui sera soumise à avis du Comité Technique, pour les ratios d'avancement de grade pour l'année 2017.

Elle invite le Conseil municipal à se prononcer sur la création d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **la création d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 15 mai 2017.**
- **la suppression du poste de Rédacteur à compter du 15 mai 2017.**

## **3/ FOURRIERE ANIMALE : RECONDUCTION DE LA CONVENTION**

La prestation versée en 2016 à Caniroute était de 1 927,50€. En 2017, si la convention est reconduite, elle sera de 2 031€ (plus d'habitants).

Claude JOUSSE trouve ce service assez cher, d'autant plus qu'en 2016, la Commune n'a pas eu à beaucoup faire appel à Caniroute.

Martine COUET répond que la fourrière animale, c'est comme les assurances, on ne sait pas à l'avance quand on en aura besoin.

Dominique COLIN est d'accord avec Claude JOUSSE.

Martine COUET rappelle qu'une année, la Commune avait dû régler 600€ de frais pour un seul chat.

### **Délibération :**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la convention de fourrière animale avec la société CANIROUTE arrive à expiration le 2 juillet 2017. Il convient donc de la renouveler.

Pour rappel, le coût annuel proposé par Caniroute est de 1,50€ / habitant. La société se charge de la récupération des animaux errants, des frais de prise en charge en fourrière, de la recherche des propriétaires et des soins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à renouveler la convention jusqu'au 2 juillet 2018.

## **4/ AMÉNAGEMENT : ACQUISITION DE JEUX ET MATÉRIELS SPORTIFS POUR LE TERRAIN DE LOISIRS**

Ce point est abordé dans le compte-rendu de la commission aménagement.

## **5/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES**

### **5-1/ Commission communautaire Finances: Rapporteur Lydia DESBOIS**

Les tarifs pour les camps séjours ados ont été validés. Des décisions modificatives ont reçu un avis favorable pour le budget Guinguette et le budget Déchets ménagers. Enfin, les fiches DGF de 2013 à 2016 ont été demandées aux communes pour le calcul de la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) 2017.

### **5-2/ Commission communautaire Environnement : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU**

Des devis ont été demandés pour l'installation d'un bac de collecte d'ordures ménagères fermant à clés aux Messandières. Le coût est de 2 050€. Cette installation est expérimentale.

Martine COUET fait remarquer que cela créera un précédent car il y a plein d'endroits où il faudrait le même type de bac.

Dominique COLIN aimerait aussi que ce système soit opérationnel dans les lotissements, cela éviterait au camion de ramassage de faire du porte à porte.

### **Arrivée de Christelle CORVAISIER.**

Sylvie LE DRÉAU précise que cette opération n'aura pas d'impact sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. La commission a donné un avis favorable, ce sujet sera à valider par le Conseil communautaire.

Martine COUET pense que cela va créer des problèmes pour les communes qui ne bénéficieront pas de cette installation.

Claude JOUSSE souhaiterait aborder la problématique des PAV (Points d'Apport Volontaire). Il y a 3 semaines, a été constatée une couche de 20 cm d'emballages collés dans le fond des PAV. Un nettoyage permettrait ainsi de gagner 10 à 20% de volume.

Sylvie LE DRÉAU relate aussi la question du réaménagement de la déchetterie de Guécélard qui aura un coût assez important. A la déchetterie de Roézé, il y aura des aménagements de sécurité à prévoir. La problématique des vols est toujours d'actualité. Le vol de matériaux génère des recettes en moins.

Eric PANCHEVRE évoque la « récupération intelligente », ce qui fonctionne encore est donné plutôt que jeté.

Martine COUET fait remarquer que le volume des ordures ménagères n'augmente pas mais qu'il est dommage et peu écologique d'avoir à utiliser deux sacs poubelle au lieu d'un pour éviter que celui-ci ne se déchire.

### **5-3/ Commission communautaire Habitat : Rapporteur Martine COUET**

Martine COUET a assisté à la visite de logements sociaux neufs à Roézé. Les travaux de construction des logements sociaux à Voivres commenceront en octobre 2017.

### **5-4/ Services communautaires : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU**

La Communauté de communes a organisé une présentation des services Emploi, Petite enfance, Enfance et Jeunesse le 25 avril, à destination des élus, des agents communaux et de toute personne intéressée.

#### Service Emploi :

- 2 conseillers
- 5 postes informatiques
- Des permanences extérieures au sein du service (Pôle Emploi, RSA Activité, conseiller de probation)
- Cafés métiers, ateliers recherche emploi, simulation d'entretiens d'embauche
- + de 700 personnes accueillies, 1 700 passages et 337 entretiens individuels.

#### Service Petite enfance :

- Multi accueil « Le Valanou » (accueil occasionnel et régulier, tarification au quotient familial, 125 enfants, 111 familles, 232 jours d'ouverture)
- Relais assistantes maternelles – RAM (rencontres assistantes maternelles / parents / enfants / éducateurs / conseillers en économie sociale et familiale, 124 matinées jeux, 370 assistantes maternelles sur le territoire).

#### Service Enfance :

- ALSH 3-11 ans sur toutes les vacances scolaires
- 7 sites
- 850 enfants

#### Service Jeunesse :

- 4 locaux ados + La Coulée Douce à La Suze
- Séjours ados
- Tickets sport Culture

Martine COUET fait part de son entrevue de ce jour avec Noël TELLIER, vice-président à la mutualisation concernant les désaccords entre la Commune et la Communauté de communes sur le transfert de personnel à la CDC. Suite à cette entrevue, un accord a été trouvé sur le nombre d'heures à transférer sur la compétence enfance-jeunesse en 2017. D'autres réponses sont en attente.

### **5-5/ Commission communautaire Voirie : Rapporteur Claude JOUSSE**

Un appel d'offres est lancé pour recruter un bureau d'études qui établira un diagnostic de la voirie communale en agglomération. Ce diagnostic sera une aide à la décision pour les 15 communes pour un éventuel transfert de compétence. Son coût est de 12 250€ HT, supporté par la Communauté de communes.

Dans le cadre de la consultation pour l'entretien de la végétation le long des voies hors agglomération, l'entreprise Leveillé a répondu pour le lot 1, un groupement Leveillé + Martin pour le lot 2. Ces entreprises effectueront l'entretien des bermes et des points dangereux en cours de saison.

Martine COUET demande qui détermine les points dangereux. Il y en a sur la commune et ne sont pas souvent faits.

Claude JOUSSE n'a pas la réponse.

Il a été proposé de créer un groupement de commande pour l'achat de signalisation et le marquage au sol. Ce groupement sera sans doute opérationnel en 2018.

La commission souhaite pérenniser le poste d'un agent technique communautaire de la voirie actuellement en contrat aidé et qui sera en retraite dans 3 ans.

Le ré-empierrement du chemin de randonnée de la route du Pont de 4 Mètres jusqu'à la lagune. Cela ne durera pas dans le temps car ce ne sont que des pierres.

Martine COUET demande si ce chemin ne peut pas être uniquement piéton car beaucoup de véhicules le prennent comme raccourci.

Claude JOUSSE répond qu'on ne peut pas barrer l'accès car il est emprunté par des riverains dont un agriculteur. De plus, il permet l'accès des véhicules à la lagune.

Lydia DESBOIS est favorable pour barrer l'accès de ce chemin aux véhicules car il fait partie de la boucle villageoise.

#### **5-6/ Assainissement : Rapporteur Claude JOUSSE**

Un matin, il a été constaté que la lagune et le bac dégraisseur étaient saturés. Claude JOUSSE a d'abord cru que la nouvelle installation ne fonctionnait pas. Il s'avère que la commune a été victime d'un dépôtage sauvage : une hydrocureuse a déposé des déchets organiques dans les réseaux d'eaux usées. Cela expliquerait également pourquoi depuis plusieurs mois, on constatait des odeurs et des couleurs suspectes.

Cette situation s'est déjà produite dans d'autres communes et même sur Le Mans Métropole. Une plainte a été déposée. Il faut prévoir la vidange prématurée du bac dégraisseur.

#### **5-7/ Hameau des Randonnays : Rapporteur Claude JOUSSE**

Claude JOUSSE fait part qu'un certain nombre de semi-remorques s'engagent dans le hameau des Randonnays en pensant qu'ils rejoignent la ZA des Randonnays. Il avait proposé dans un premier temps à la Communauté de communes de changer la dénomination de la ZA des Randonnays et que celle-ci soit intégrée dans la ZA des Clottées. La CdC a refusé et préconise plutôt de modifier la signalisation.

Martine COUET rappelle que de la signalisation a déjà été installée et désinstallée. Cette problématique vaut aussi pour les cars scolaires. Il faudrait plutôt sensibiliser les entreprises de la ZA pour qu'elles indiquent l'itinéraire aux livreurs. Ce sont les techniciens de la CdC qui ont refusé de fusionner la ZA des Randonnays avec celle des Clottées, mais il faudrait tout de même demander aux élus.

#### **5-8/ Commission aménagement : Rapporteur Dominique COLIN**

La commission prévoit d'installer des jeux pour enfants et des équipements extérieurs de fitness sur le terrain de sports. La commission n'a obtenu pour l'instant qu'un devis mais une offre de Mefran Collectivités propose 6 appareils pour 4 975€ HT.

En comparant avec d'autres fournisseurs dont le prix est plus élevé, il apparaît qu'il y a une différence de matériaux et de durée de garantie.

Martine COUET est plutôt réticente, bien que l'offre soit intéressante financièrement. A Roézé, le même genre d'équipement a été installé, il faudrait se renseigner pour savoir quel a été leur fournisseur et pour quel prix ils l'ont acheté.

Un parterre rue de l'Orne Champenoise souffre d'entretien. Il sera réaménagé avec de la pouzzolane et la suppression d'arbustes qui seront peut-être replantés ailleurs. La commission a décidé de programmer cet aménagement à l'année prochaine.

## 5/ QUESTIONS DIVERSES

**COMPTEURS LINKY :** Eric PANCHEVRE fait part d'un article dans lequel il a lu que les compteurs d'électricité étaient la propriété des communes. Martine COUET répond qu'en Sarthe, ils sont la propriété du Département ou de la ville du Mans.

L'interlocuteur ENEDIS de la commune viendra lors de la séance du 4 juillet pour donner des explications sur les compteurs Linky.

Les compteurs Linky ne seront pas installés avant 2019.

La séance est levée à 23h.

Hélène BARRÉ	Excusée	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	Absente
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	Excusé
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ	Excusé		